

Règlement Sportif du Département Standards et Latines



BDSF
BELGIAN DANCESPORT FEDERATION
FBDS

PRÉAMBULE

Dans ce règlement se trouvent toutes les règles relatives aux compétitions nationales de la Fédération Belge de Danses Sportives (FBDS).

Le sport en Belgique est communautarisé depuis 1977. Pour cette raison la FBDS est composée d'une aile flamande : DansSport Vlaanderen (DSV) et d'une aile francophone Fédération Wallonie Bruxelles de Danses Sportives (FWBDS). Si ces dernières collaborent au sein de la coupole nationale, elles sont néanmoins soumises à des législations et à des fonctionnements communautaires différents.

Si les membres affiliés à DSV (clubs, danseurs et officiels) sont soumis aux règles de DSV, les membres affiliés à la FWBDS sont soumis quant à eux aux règles de la FWBDS.

CONTACTS

Les membres doivent adresser toute leur correspondance à leur aile respective sous peine de ne pas être traitées de manière officielle.

- Les membres de DSV à info@danssportvlaanderen.be
- Les membres de la FWBDS à sportandmedical@fwbds.be

DÉPARTEMENT STANDARDS & LATINES DE LA FBDS

Directeur :

- **Hubert De Maesschalck**

Membres :

- **Rumo Adriaenssens (DSV) ;**
- **Brigitte Debrauwer (FWBDS) ;**
- **Catherine Gerard (FWBDS) ;**
- **Sonia Souto Prieto (FWBDS) ;**
- **Anarita Tramacere (DSV) ;**
- **Marc Van Breda (DSV).**

GSM : +32 (0) 475 82 25 99

Email : hubert.de.maesschalck@bdsf.be

TABLE DES MATIERES

CONTACTS	2
DÉPARTEMENT STANDARDS & LATINES DE LA FBDS	2
SECTION 1. Dispositions générales.....	5
SECTION 2. COMPÉTITION Nationale	6
1. Circuit de compétitions nationales.....	6
2. Profils de compétiteurs	6
3. Tableaux catégories d'âges	6
4. Composition des compétitions Standards & Latines.....	6
5. Ordre des danses.....	6
6. Interdiction d'un porté	7
7. Structure d'une compétition	7
7.1 Subdivision des tours.....	7
7.2 Le nombre de danseurs par série	7
7.3 Durée des pauses entre les tours	7
7.4 Danse de présentation	7
7.5 Prestation interrompue.....	8
8. Durée et tempo de la musique.....	8
9. Modalités d'inscription aux compétitions.....	8
10. Tenues de compétitions	9
11. Timing	9
12. Jury	9
13. Remise des prix.....	9
SECTION 3. Championnat de Belgique	10
1. Profils des candidats.....	10
2. Titres de Champion de Belgique	10
3. Titres de Champion 10 danses	11
4. Danses de présentation.....	11
5. Règle de jugement	11
6. Jury	11
SECTION 4. RANKING.....	12
1. Conditions pour figurer dans le ranking :	12
2. Les compétitions qui permettent d'obtenir des points pour le ranking :	12
3. Règles d'attribution des points :	12
4. Liste des catégories du Ranking	13
SECTION 5. Participation aux compétitions WDSF	14

1. Licence de compétition	14
2. Inscriptions aux compétitions WDSF.....	14
SECTION 6. Règle de représentation aux Championnat d'Europe et du monde WDSF	15
1. Sont éligibles	15
2. Nombre de couples sélectionnés par type de compétitions WDSF	15
3. Invitation à participer à une compétition WDSF-Championnat	15
4. Pouvoir discrétionnaire du Département Standards & Latines de la FBDS de s'écarter des règles.....	15
5. Modalités d'inscription et frais encourus.....	16
SECTION 7. Organisation des compétitions nationales	17
1. Dispositions générales.....	17
2. Panel des juges	17
3. Composition du Staff et besoin organisationnel	17
4. Remise des prix	18
5. Obligation pour les bâtiments.....	18
6. Invités	18
7. Communication	19
8. Défraiements.....	19
SECTION 8. Organisation des compétitions WDSF	20
1. Dispositions générales.....	20
2. Demande et Attribution	20
3. Frais d'organisation	20
4. Panel des juges	21
5. Composition du Staff et besoin organisationnel	21
6. Remise des prix	22
7. Obligation pour les bâtiments.....	22
8. Invités	22
9. Communication	22
10. Défraiements	23
SECTION 9. Règlement des officiels	24
1. Dispositions générales.....	24
2. Fonction du Chairperson	24
3. Fonction de Juge.....	26
4. Fonction de Scrutateur.....	27
5. Fonction de Présentateur.....	28
6. Fonction de DJ	28

SECTION 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les compétiteurs, les officiels, les organisateurs et les spectateurs s'engagent à respecter le code éthique sportif de leur fédération régionale.

- **Les officiels** doivent agir avec intégrité, honnêteté, impartialité et responsabilité.
- **Les compétiteurs** doivent rester dignes dans la victoire comme dans la défaite et respecter leurs concurrents et les officiels.
- **Les compétiteurs** s'engagent à ne pas faire usage de substances interdites ou de moyens de dopage sous peine de sanction disciplinaire conformément aux règlements établis par leur fédération régionale.
- Toutes les formes de harcèlements, de gestes, de mots dénigrants et de vulgarité seront proscrits pour tous les intervenants.

Les infrastructures seront respectées.

Les officiels ne pourront avoir aucun contact avec les compétiteurs avant et pendant la compétition.

Conditions élémentaires pour pouvoir participer aux compétitions

- Le couple de danseurs doit s'engager à respecter ce présent règlement.
- Le couple de danseurs doit être en ordre administrativement auprès de sa fédération.

La saison sportive s'étend du 1^{er} septembre au 31 août.

SECTION 2. COMPÉTITION NATIONALE

1. Circuit de compétitions nationales

- 8 compétitions sont organisées au niveau national (4 sous la tutelle de la FWBDS et 4 sous la tutelle de DSV) ;
- 1 compétition comprend : une compétition Open pour toutes les catégories d'âges ;
 - Juvenile II / Junior I / Junior II / Youth / Under 21 / Adult / Senior I / Senior II / Senior III / Senior IV.
- Le planning de la saison est consultable sur les sites de chacune des fédérations.

2. Profils de compétiteurs

- Couples de danseurs composés d'une femme et d'un homme.
- Le partenaire sera le même pour toutes les disciplines.

3. Tableaux catégories d'âges

Danseurs ayant atteint l'âge dans l'année calendrier

Juvenile I *	6 à 9 ans
Juvenile II *	10 à 11 ans
Junior I *	12 à 13 ans
Junior II	14 à 15 ans - L'un des partenaires peut être plus jeune
Youth	16 à 18 ans - L'un des partenaires peut être plus jeune
Under 21	16 à 20 ans - L'un des partenaires peut être plus jeune
Adult	19 ans - L'un des partenaires peut être plus jeune
Senior I	35 ans minimum pour l'un, 30 ans minimum pour l'autre
Senior II	45 ans minimum pour l'un, 40 ans minimum pour l'autre
Senior III	55 ans minimum pour l'un, 50 ans minimum pour l'autre
Senior IV	65 ans minimum pour l'un, 60 ans minimum pour l'autre

- Catégories d'âge WDSF :
https://www.worlddancesport.org/rule/competition/general/age_groups
- RQ 1 : SENIOR I, II, III IV peuvent danser dans une ou plusieurs catégories d'âge inférieures.
- RQ 2 : YOUTH et UNDER 21 peuvent participer également aux compétitions ADULTS.

4. Composition des compétitions Standards & Latines

Les danses qui composent les compétitions Standards & Latines sont :

- Danses Standards : Valse Lente, Tango, Valse Viennoise, Slow Fox, Quick Step ;
- Danses Latines : Samba, Cha cha cha, Rumba, Paso Doble, Jive ;
- Dix Danses : Danses Standards & Latines

5. Ordre des danses

L'ordre des danses à présenter est comme suit :

STANDARDS	VL	TG	VV	SF	QS
LATINES	S	CC	R	PD	J

6. Interdiction d'un porté

- Le porté n'est jamais autorisé dans les compétitions de danses Standards ou Latines ;
- Le porté est un mouvement dans lequel l'un des danseurs d'un couple de danseurs décolle les deux pieds du sol en même temps avec l'aide ou le soutien de l'autre partenaire ;
- Le couple de danseurs recevra un avertissement du Chairperson qui pourra disqualifier le couple en cas de récidive.

7. Structure d'une compétition

Le Chairperson est le responsable de la compétition.

7.1 Subdivision des tours

- Lorsque minimum 13 couples de danseurs ou plus participent à la compétition, cette dernière sera structurée en : demi-finale et finale.
- Lorsque 8 à 12 couples de danseurs participent à la compétition, cette dernière sera structurée en : demi-finale et finale.
- Lorsque 7 couples de danseurs ou moins participent à la compétition, cette dernière sera structurée en : finale directe.

7.2 Le nombre de danseurs par série

Le nombre est déterminé par la taille de la piste de danse :

- 10m² par danseur ou 23 m² par couple de danseurs ;
- Vingt-huit danseurs ou quatorze couples de danseurs maximum pourront occuper la piste si cette dernière est supérieure à 320 m² sauf si le Chairperson estime qu'une exception est nécessaire pour faciliter le bon déroulement de la compétition ;
- 150 m² minimum sont nécessaires pour les compétitions de la FBDS PD ;
- RQ 1 : Si, un tour est dansé en plusieurs séries, la composition des séries sera modifiée d'une danse à l'autre ;
- RQ 2 : Si l'Absolute Judging System de la WDSF est utilisé, le nombre de couples sur piste ne pourra pas excéder six couples.

7.3 Durée des pauses entre les tours

- Une pause de 20 minutes doit être prévue entre les tours d'une même compétition ;
- Une pause de 30 minutes doit être prévue entre les demi-finales et les finales.

7.4 Danse de présentation

La fédération organisatrice, en concertation avec le Chairperson peut décider qu'une danse de présentation de maximum 30 secondes sera dansée par les finalistes.

7.5 Prestation interrompue

Si le danseur ou le couple de danseurs ne termine pas sa danse, ils sont classés dernier dans la danse en question. Ils peuvent continuer la compétition.

8. Durée et tempo de la musique

- Le temps minimum de danse est d'une minute trente et deux minutes maximum ;
- Le Chairperson peut raccourcir la durée de la musique s'il l'estime nécessaire ;
- La musique du Paso Doble est jouée au moins jusqu'au deuxième high light.

Le tempo de la musique doit respecter les prescrits du tableau ci-dessous :

Danse	Mesure par Minutes (BPM)
Dances Standards	
Valse lente	28-30
Tango	31-33
Valse Viennoise	58-60
Slow Flox	28-30
Quickstem	50-52
Dances Latines	
Samba	50-52
Cha Cha Cha	30-32
Rumba	25-27
Paso Doble	60-62
Jive	42-44

9. Modalités d'inscription aux compétitions

Inscription :

Au plus tard le lundi avant midi précédant la compétition via le lien figurant sur le site de sa fédération.

- RQ 1 : l'inscription au-delà de ce délai sera acceptée sauf si cela perturbe le planning déjà réalisé par la Chairperson. Le numéro de téléphone figurera sur les publications de la compétition.

Désistement :

Il faut envoyer un courriel avant le samedi midi qui précède la compétition au secrétariat de sa fédération régionale et au Chairperson.

Le jour de la compétition :

- Les compétiteurs doivent s'identifier au bureau d'inscription au moins une heure avant leur heure de passage ;
- Ils recevront leur dossard ;
- Ils doivent se trouver prêts en tenue de danse une demi-heure avant l'heure prévue ;
- Lorsque leurs compétitions seront terminées, ils remettront leur dossard au bureau d'inscription.

10.Tenues de compétitions

Les tenues de compétitions sont celles en vigueur à la WDSF.

La publicité de sponsors sur les tenues de compétition est admise aux conditions du règlement de la WDSF.

11.Timing

- Le timing est publié sur le site web des fédérations le mercredi précédant la compétition ;
- Le timing comporte les informations suivantes :
 - L'heure de début du premier tour de chaque niveau ;
 - Les pauses ;
 - L'heure de la remise des prix ;
 - La superficie de la piste ;
 - Le numéro de téléphone de la personne de contact.

12.Jury

- Le jury sera composé de 5 juges nationaux désignés pour juger l'ensemble de toutes les compétitions ;
- Les finales seront jugées à jugement fermé par octroi de places.

13.Remise des prix

- La proclamation se fera pour les finalistes de chaque catégorie ;
- Les compétiteurs doivent être présents en tenue de danse ;
- La remise des prix de tous les Juvéniles et Juniors doivent avoir lieu à 20 h maximum le samedi et 16 h le dimanche ;
- 4 heures maximum doivent séparer le premier tour d'une compétition de la proclamation des résultats. Ce délai peut être plus long lors du Championnat National.

SECTION 3. CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

1. Profils des candidats

- Les couples de danseurs affiliés à un club membre de l'une des ailes de la FBDS et en ordre de licence de compétition ;
- Les compétiteurs doivent avoir participé à 50% des compétitions nationales de la saison en cours ;
- La participation à un Championnat de la WDSF ayant lieu en même temps qu'une compétition nationale est comptabilisée comme une compétition nationale. Un seul Championnat rentre dans ce critère ;
- Pour pouvoir participer au Championnat 10 danses, les compétiteurs doivent avoir participé à 50% des compétitions nationales par discipline ;
- Les compétiteurs promus dans une catégorie d'âge supérieur verront leur participation dans la catégorie inférieure comptabilisées mais doivent avoir participé à 2 compétitions dans leur nouvelle catégorie d'âge. La règle générale des 50% reste d'application ;
- Seul un couple de danseurs dont l'un des deux partenaires est de nationalité belge peut se voir octroyer le titre de Champion de Belgique ;
- Un seul Championnat par discipline et par saison sportive (celle de la catégorie mentionnée sur la demande de licence sauf si changement de catégorie d'âge voire conditions ci-dessous) ;
- Seuls les couples de danseurs Youth et Adult qui remplissent les critères d'âge pour danser dans la catégorie Under 21 peuvent également danser le Championnat de cette catégorie d'âge ;
- Les compétiteurs ne peuvent avoir représenté un autre pays lors d'un Championnat de la WDSF dans les 355 derniers jours ;
- Les compétiteurs ne peuvent avoir représenté un autre pays lors d'une compétition de la WDSF au cours des 240 derniers jours sauf si la FBDS et le pays concerné indiquent par écrit ne pas s'opposer à un transfert immédiat (voir règlement de la WDSF).

2. Titres de Champion de Belgique

Catégorie d'âge	Standards	Latines	Dix Danses
Juvenile II	Oui	Oui	
Junior I	Oui	Oui	
Junior II	Oui	Oui	Oui
Youth	Oui	Oui	Oui
Under 21	Oui	Oui	Oui
Adult	Oui	Oui	Oui
Senior I	Oui	Oui	Oui
Senior II	Oui	Oui	Oui
Senior III	Oui	Oui	Oui
Senior IV	Oui	Oui	Oui
Professional	Oui	Oui	Oui
Show dance	Oui	Oui	
Formation	Oui	Oui	

3. Titres de Champion 10 danses

- Championnat 10 danses Junior II : les couples de danseurs Junior II ;
- Championnat 10 danses Adults : les couples de danseurs des catégories d'âge Adult, Youth, Under 21 ;
- Championnat 10 danses Seniors : les couples de danseurs des catégories d'âge Senior I, II, III, IV ;

Le règlement WDSF est de stricte application pour toutes ces compétitions en matière de jugements, de catégories d'âge et de tenues vestimentaires.

4. Danses de présentation

- 2 danses de présentation jugées sont dansées en standards, en latines et en dix danses dans la finale de la catégorie d'âge Adults;
- La première danse de présentation sera dansée au début de la finale, la deuxième danse de présentation fera office de 4ème danse ;
- Chaque danse de présentation durera 1 minute à partir du moment où le couple de danseurs commence à danser ;
- Une minute de pause est obligatoire après la dernière prestation de la première et la deuxième danse de présentation ;
- Le Chairperson détermine l'ordre de passage des couples de danseurs soit par tirage au sort, soit par sélection informatique ;
- Le [choix des danses de présentation](#) est déterminé chaque année par la WDSF.

5. Règle de jugement

La Catégorie Adult sera jugée sur base de l'AJS (Absolute Judging System - WDSF).
https://www.worlddancesport.org/Rule/Competition/General/Judging_Systems

6. Jury

Le jury sera composé de minimum 5 juges étrangers.

SECTION 4. RANKING

C'est le classement national des couples de compétiteurs de + de 14 ans pour toutes les catégories.

Ce classement est basé sur les résultats des 12 derniers mois glissant.

La première place sera attribuée au couple de danseurs qui aura obtenu le plus grand nombre de points parmi ses meilleurs résultats au cours des 12 derniers mois. Les 4 meilleurs résultats obtenu en Belgique seront pris en compte.

Le vainqueur du ranking est celui qui termine en première place à la fin de l'année civile.

Les vainqueurs de chaque catégorie seront honorés lors de la première compétition nationale de la nouvelle année civile.

1. Conditions pour figurer dans le ranking :

- Les couples de danseurs doivent être en ordre d'affiliation auprès de l'une des deux ailes et posséder la licence de compétition.
- Le couple doit être qualifié « d'actif ».

2. Les compétitions qui permettent d'obtenir des points pour le ranking :

- Toutes les compétitions nationales.
- Les championnats de Belgique.
- Toutes les compétitions WDSF organisées en Belgique.

3. Règles d'attribution des points :

Les points sont attribués en fonction des points de base et des points bonus

Place	Les points de base	Points bonus	
1	50	1-3 participants (seulement pour les WDSF en Belgique)	1
2	42	4-6 participants (seulement pour les WDSF en Belgique)	3
3	35	7-10 participants (seulement pour les WDSF en Belgique)	5
4	30	11-15 participants (seulement pour les WDSF en Belgique)	7
5	26	16-20 participants (seulement pour les WDSF en Belgique)	9
6	22	21 et plus de participants (seulement pour les WDSF en Belgique)	11
7	18		
8	16	Plus de 5 juges dans le jury	5
9	14		
10	12	Participation au championnat de Belgique	10
11	10		
12	9		
13-15	8		

16-20	7	
21 et plus	8	

- RQ 1 : seule les compétitions pour lesquelles le couple était en ordre de licence seront prises en compte.
- RQ 2 : en cas d'égalité, on privilégiera le couple le mieux classer des deux lors de la dernière compétition commune.

4. Liste des catégories du Ranking

- Adulte Standard;
- Adulte Latine;
- Under 21 Standard;
- Under 21 Latine;
- Youth Standard;
- Youth Latine;
- Junior II Standard ;
- Junior II Latine ;
- Senior I Standard;
- Senior I Latine;
- Senior II Standard;
- Senior II Latine;
- Senior III Standard;
- Senior III Latine;
- Senior IV Standard

SECTION 5. PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS WDSF

1. Licence de compétition

- Le danseur doit être affilié à l'une des fédérations régionales ;
- Le danseur doit détenir une licence de compétition nationale ;
- Le danseur doit obtenir une licence de compétition de la WDSF ;
Il doit introduire la demande d'une E-Card WDSF via le site web de la WDSF ;
- RQ 1 : En cas de défaut de paiement, la carte WDSF sera bloquée.

2. Inscriptions aux compétitions WDSF

- Les inscriptions pour une compétition WDSF doivent s'effectuer directement auprès de l'organisateur ;
 - Les danseurs doivent informer leur secrétariat régional.

SECTION 6. RÈGLE DE REPRÉSENTATION AUX CHAMPIONNAT D'EUROPE ET DU MONDE WDSF

1. Sont éligibles

- Les Champions de Belgique et/ou les vice-Champions de Belgique ;
- RQ 1 : Les couples de danseurs ne peuvent pas avoir participé à un Championnat mondial ou européen d'une autre fédération de danse pendant une période de 12 mois précédant cette compétition.

2. Nombre de couples sélectionnés par type de compétitions WDSF

	European Championship			World Championship		
Catégories	Standard	Latine	Ten Dance	Standard	Latine	Ten Dance
Junior II				2	2	1
Youth	2	2	1	2	2	1
Under 21				2	2	1
Adult	2	2	1	2	2	1
Senior I				OPEN	OPEN	
Senior II				OPEN	OPEN	
Senior III				OPEN	OPEN	
Senior IV				OPEN	OPEN	
Show Dance				2	2	
Professional	2	2	2	2	2	2
Formation	2	2		2	2	

3. Invitation à participer à une compétition WDSF-Championnat

- 3 mois avant la date de la compétition ;
- Le Secrétariat de la FBDS enverra l'invitation au secrétariat de la fédération régionale qui la transmettra aux couples concernés ainsi qu'à leur(s) club(s) ;
- Les couples seront invités sur base du classement au Championnat de Belgique ;
- Les couples de danseurs devront obligatoirement répondre dans les délais impartis ;
- L'invitation n'est pas transmissible.

4. Pouvoir discrétionnaire du Département Standards & Latines de la FBDS de s'écarter des règles

L'objectif est d'obtenir la meilleure délégation possible aux Championnats de la WDSF.

Si, de l'avis du Département Standards & Latines de la FBDS, l'application des règles compromet cet objectif, cette dernière a le pouvoir discrétionnaire de s'écarter des règles. Le Département justifiera sa décision par écrit.

5. Modalités d'inscription et frais encourus

- Le Département Standards & Latines de la FBDS, se chargera de l'inscription des participants ;
- L'organisateur se charge des frais de l'hôtel.
 - Le participant organise et paie son transport.

SECTION 7. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS NATIONALES

1. Dispositions générales

- Les fédérations régionales organiseront en alternance les différents Championnats ;
- Les années impaires : DSV organise le Championnat Standard & Latines et la FWBDS le Championnat 10 Danses et le Championnat Under 21 ;
- Les années paires : FWBDS organise le Championnat Standards & Latines et DSV le Championnat 10 Danses / le Championnat Under 21 / Championnat de Formation / Championnat Show dance / Championnat PD;
- La FBDS ne sera jamais responsable des dommages et/ou pertes subis par l'Organisateur, résultant de l'organisation d'une compétition ;
- Le Département Standards & Latines de la FBDS fixe, le calendrier des compétitions et le publie sur les sites web de chacune des fédérations.

2. Panel des juges

- Le jury est composé d'un minimum de 5 juges nationaux. La fédération régionale organisatrice proposera 3 candidats sur la liste des juges de la FBDS. Le Département Standards & Latines de la FBDS en choisira 2 ;
- L'organisateur peut proposer des juges étrangers, ceux-ci doivent être en possession d'une licence de juge WDSF valide ou d'une licence nationale d'une organisation membre de la WDSF ;
- Un juge ne peut pas être nommé deux fois de suite ;
- Dans le panel des juges, il ne peut y avoir des couples, des partenaires ou un lien familial jusqu'au 2^e degré ;
- Les juges étrangers ne peuvent pas donner de cours magistraux ou de formation en Belgique 2 semaines avant la compétition ;
- L'organisateur doit veiller à ce que les membres du jury ne rentrent pas en contact avec les compétiteurs ;
- Les juges disposeront d'une zone et d'un vestiaire séparés.

3. Composition du Staff et besoin organisationnel

- La fédération organisatrice nommera un Chairperson et un Scrutateur dans la liste publié sur le site de la FBDS ;
- Le Chairperson établira le timing de la compétition le mercredi qui précède la compétition ;
- La fédération organisatrice choisira un Présentateur et un DJ ;
- Le Chairperson et le Scrutateur doivent avoir une vue sur la piste de danse ;

- Le DJ et le Présentateur doivent être côte à côte et idéalement près du Scrutateur et du Chairperson ;
- Une installation musicale opérationnelle sera mise à disposition. Le volume de la musique utilisée ne doit pas dépasser les normes légales maximales ;
- Le Présentateur et le DJ doivent suivre strictement les instructions du Chairperson ;
- Des bénévoles seront nommés à la table d'enregistrement pour distribuer les dossards et encaisser les montants dûs ;
- Des boissons et un repas seront à disposition de tout le staff pendant toute la durée de la compétition ;
- Des dossards seront prévus ;
- Le Chairperson vérifiera la mise à disposition des tablettes d'enregistrement ;
- Le scrutateur fournira le matériel informatique et les logiciels nécessaires ;
- Une connexion internet adéquate sera mise à disposition et le Scrutateur la testera ;
- La qualité de l'acoustique de la salle sera vérifiée par le DJ.

4. Remise des prix

- Une médaille ou une coupe sera remise aux gagnants de chaque catégorie ;
- Pour les Juvéniles, Junior et Youth, 2 médailles ou 2 coupes doivent être fournies.

5. Obligation pour les bâtiments

- Prévoir suffisamment de salles où les participants peuvent se changer et se maquiller ;
- Veiller à la propreté des vestiaires, des salles de compétitions et de l'ensemble du bâtiment ;
- Le bâtiment doit satisfaire aux exigences applicables en matière de sécurité incendie ;
- Les numéros d'urgence doivent être affichés visiblement ;
- Un DEA doit être présent dans le bâtiment ;
- Des locaux doivent être prévus pour la réalisation de tout contrôle antidopage ;
- Les logos de la FBDS et de DSV, doivent figurer sur l'affiche d'annonce, dans le programme et dans la salle où se déroule la compétition.

6. Invités

- Les secrétariats sportifs régionaux fourniront une liste de personnes qui pourront disposer d'une entrée gratuite ;
- Sont éligibles :
 - Membres des Conseils d'Administration ;

- Membres des Commissions Standards & Latines ;
- Juges disposant d'une licence nationale ou d'une licence WDSF.

7. Communication

Les informations suivantes doivent être communiquées à la FBDS au plus tard quatre semaines avant la date de la compétition :

Une affiche mentionnant :

- Adresse et date de la compétition ;
- Les heures de début et de fin de compétition ;
- Frais d'inscription ;
- Frais d'entrée spectateur ;
- Mentionner le lien d'inscription sur le site de la FBDS ;
- Éventuellement mentionner le lien pour le paiement ;
- Le panel des juges ;
- La largeur et la longueur de la piste de danse.

8. Défraiements

- Membres du Jury : 150€/ journée de prestation ;
- Scrutenaire : 150€/ journée de prestation ;
- Chairperson : 150€/ journée de prestation ;
- DJ : à discrétion ;
- Présentateur : à discrétion.

SECTION 8. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS WDSF

1. Dispositions générales

- Les règles spécifiques des compétitions WDSF sont prioritaires aux règles nationales et régionales ;
- Liste des règlements de la WDSF :
 - WDSF Competition Rules ;
 - WDSF Dancesport Championship Protocol ;
 - Organizers Obligation for Chairperson ;
 - Organizers Obligation for Adjudicators ;
 - WDSF Host Broadcasting Agreement ;
 - Organizers Guideline for WDSF ID Cards ;
 - Championship Bidding Procedure ;
 - Grand Slam Bidding Procedure ;
- Responsabilité des Organiseurs :
 - La FBDS ne sera jamais responsable des dommages et/ou pertes subis par l'Organisateur, résultant de l'organisation d'une compétition.

2. Demande et Attribution

- La fédération candidate doit introduire sa demande au plus tard pour le 1^{er} décembre ;
- La proposition sera validée au sein du Département Standards et Latines de la FBDS ;
- Deux compétitions WDSF organisées dans un pays ne peuvent avoir lieu endéans les 30 jours ;
- La fédération candidate rédigera une [demande officielle formulaire officiel](#) WDSF LIEN WDSF « WORLD RANKING TOURNAMENT- Open and International Open » WDSF « World Open-New Series » WDSF « CHAMPIONSHIPS AND CUPS » qu'elle adressera au secrétariat national ;
- RQ 1 : L'organisateur d'une compétition WDSF est tenu d'organiser une compétition nationale Standards & Latines dans la même année sportive.

3. Frais d'organisation

- La fédération organisatrice aura à sa charge le coût d'organisation d'une compétition WDSF, voir la [Règlementation financière de la WDSF](#) libellé en CHF.

4. Panel des juges

- Le jury est composé d'un minimum de 7 juges par compétition ;
- Le panel sera de nationalités différentes et [en ordre de licence WDSF](#) ;
- Un juge ne peut pas être nommé deux fois de suite ;
- Dans le panel des juges, il ne peut y avoir des couples, des partenaires ou un lien familial jusqu'au 2^e degré ;
- Les juges étrangers ne peuvent pas donner de cours magistraux ou de formation en Belgique 2 semaines avant la compétition ;
- Les membres du jury ne peuvent être en contact avec les compétiteurs ;
- Les juges disposeront d'une zone et d'un vestiaire séparés.

5. Composition du Staff et besoin organisationnel

- La fédération organisatrice choisira un Chairperson et un Scrutateur qui possèdent la [licence WDSF ad-hoc valide](#) ;
- Le chairperson établira le timing de la compétition le mercredi qui précède la compétition ;
- La fédération organisatrice choisira un Présentateur et un DJ ;
- Le Chairperson, le Scrutateur, le DJ et le Présentateur doivent être côte à côte et avoir une vue sur la piste de danse ;
- Une installation musicale opérationnelle sera mise à disposition. Le volume de la musique utilisée ne doit pas dépasser les normes légales maximales ;
- Le Présentateur et le DJ doivent suivre strictement les instructions du Chairperson ;
- Des bénévoles seront nommés à la table d'enregistrement :
 - pour enregistrer les compétiteurs dans le système de comptage ;
 - pour distribuer les dossards ;
 - pour encaisser les montants dus ;
- Des boissons et un repas seront à disposition de tout le staff pendant toute la durée de la compétition ;
- Des dossards seront prévus ;
- Le Chairperson vérifiera la mise à disposition des tablettes d'enregistrement ;
- Le scrutateur fournira le matériel informatique et les logiciels nécessaires ;
- Une connexion internet adéquate sera mise à disposition et le Scrutateur la testera ;
- La qualité de l'acoustique de la salle sera vérifiée par le DJ.

6. Remise des prix

- Le couple gagnant de chaque catégorie recevra 2 médailles, 1 coupe identifiée et un cadeau ;
- Les deuxième et troisième recevront chacun 2 médailles et un cadeau ;
- Les quatrième, cinquième sixième recevront chacun un cadeau.

7. Obligation pour les bâtiments

- Prévoir suffisamment de salles où les participants peuvent se changer et se maquiller ;
- Veiller à la propreté des vestiaires, des salles de compétitions et de l'ensemble du bâtiment ;
- Le bâtiment doit satisfaire aux exigences applicables en matière de sécurité incendie ;
- Les numéros d'urgence doivent être affichés visiblement ;
- Un DEA doit être présent dans le bâtiment ;
- Une équipe de premier secours sera présente dans la salle sauf si hôpital à proximité ;
- Des locaux doivent être prévus pour la réalisation de tout contrôle antidopage ;
- Le logo de la FBDS doit figurer sur l'affiche d'annonce, dans le programme et dans la salle où se déroule la compétition ;

8. Invités

- Les secrétariats sportifs régionaux fourniront une liste de personnes qui pourront disposer d'une entrée gratuite ;
- Sont éligibles :
 - Membres des Conseils d'Administration ;
 - Membres des Commissions Standards & Latines ;
 - Juges disposant d'une licence nationale ou d'une licence WDSF.

9. Communication

Les organisateurs doivent fournir les informations suivantes à la FBDS au plus tard huit semaines avant la date de la compétition :

Une affiche mentionnant :

- Adresse et date de la compétition ;
- Les heures de début et de fin de compétition ;
- Frais d'inscription ;
- Frais d'entrée spectateur ;
- Mentionner le lien d'inscription sur le site de la FBDS ;

- Éventuellement mentionner le lien pour le paiement ;
- Le panel des juges ;
- La largeur et la longueur de la piste de danse ;
- Les logos WDSF, FBDS, DSV et FWBDS.

10. Défraiements

- Membres du Jury : 150€/ journée de prestation ;
- Scrutateur : 150€/ journée de prestation ;
- Chairperson : 225€/ journée de prestation ;
- DJ : à discrétion ;
- Présentateur : à discrétion ;
- La prestation et les frais de transport seront payés en espèces aux officiels cités ci-dessus le(s) jour(s) de la compétition ;
- La fédération organisatrice s'occupera des transports sur le territoire belge et réservera les chambres d'hôtels qui seront à sa charge.

SECTION 9. RÈGLEMENT DES OFFICIELS

1. Dispositions générales

- Fonction des officiels :
 - Les Juges ;
 - Le Scrutateur ;
 - Le Chairperson ;
 - Le Présentateur ;
 - Le DJ.
- Le cumul des fonctions officielles est interdit ;
- Le règlement de la FBDS s'applique aux officiels chargés d'exercer leurs fonctions lors de compétitions au sein du circuit de compétitions nationales ;
 - D'autres règles peuvent s'appliquer aux circuits régionaux.
 - Lors des compétitions organisées avec l'autorisation de la WDSF, les règles de la WDSF doivent être suivies.
- La FBDS publiera sur son site la liste des officiels fournie par DSV et FWBDS. Chaque aile publiera également leur liste respective ;
- Tous les officiels doivent répondre aux [exigences vestimentaires de la WDSF](#) en y ajoutant la cravate ou le foulard de la FBDS - disponible auprès de Office ;
- Fin de saison, chaque officiel est susceptible d'être évalué par sa fédération régionale et la FBDS.

2. Fonction du Chairperson

Le candidat Chairperson doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir atteint l'âge de 25 ans ;
- Avoir le diplôme de Chairperson ;
- Il devra être en ordre administrativement auprès de sa fédération régionale ;
- Ne peut pas être un danseur actif ;

Les tâches du Chairperson sont les suivantes :

- Le Chairperson doit connaître tous les règlements des fédérations régionales, de la FBDS et ceux de la WDSF ;
- Le Chairperson doit veiller à leur application durant la compétition ;
- Le Chairperson est le responsable du déroulement de la compétition.
- Avant la compétition :

- Le Chairperson vérifie -sur base des données transmises par les deux ailes que les couples de danseurs inscrits à la compétition sont en ordre administrativement ;
- Le Chairperson établit un timing le mercredi qui précède la compétition ;
- Il fixera l'heure d'arrivée du scrutateur ;
- A l'ouverture de la compétition :
 - Le Chairperson sera présent une heure avant le début de la compétition ;
 - Le Chairperson vérifiera :
 - ✓ La dimension et la qualité de la piste ;
 - ✓ La présence de l'équipe au bureau d'enregistrement ;
 - ✓ La présence des premiers secours, la présence d'un DEA et l'affichage des numéros d'urgence ;
 - ✓ L'installation sono et l'installation lumineuse ;
 - ✓ La présence du DJ, auquel il donnera les instructions relatives au tempo, à la durée et au volume de la musique ;
 - ✓ La présence du Présentateur et lui donnera ses instructions ;
 - ✓ L'accessibilité des vestiaires dont celui des officiels ;
 - ✓ La présence d'une zone déterminée dans laquelle les juges peuvent s'asseoir ;
 - ✓ La présence d'une zone de publication du timing de la compétition ainsi que des séries et des couples passant le tour suivant ;
 - ✓ La présence des Juges et organisera éventuellement le remplacement de ces derniers en cas d'absence. Il donnera ses instructions et informera des mises à jour relatives aux règlements de compétition de la FBDS ainsi que du système de jugement.
- Durant la compétition :
 - Le Chairperson contrôlera :
 - ✓ Les numéros de dossards, le nombre de couple de danseurs présents sur la piste ;
 - ✓ L'adéquation entre les couples présents sur piste et la composition des séries ;
 - ✓ Il décidera des regroupements éventuels des catégories d'âges et éventuellement de niveaux ;
 - ✓ Le nombre de couples à sélectionner pour le tour suivant ;
 - ✓ Le respect des tenues et des limitations des figures ;

- ✓ Le respect de l'application des règlements par les couples ;
- ✓ Le respect des règles de Fairplay sur la piste ;
- ✓ Le nombre de couples acceptable sur la piste en vue de garantir la sécurité des danseurs ;
- Le Chairperson interpellera les juges qui ne respecteraient pas les règles ou instructions (comportement, jugement trop rapide, incohérent, ...);
- Le Chairperson interpellera les danseurs, entraîneurs et autres personnes qui ne respecteraient pas les règles avant-pendant et après la compétition ;
- Le Chairperson répondra aux questions relatives à l'application des règlements de compétitions ;
- Le Chairperson adaptera le timing de la compétition en vue d'en garantir la fluidité ;
- Le Chairperson soutiendra le scrutateur en cas de gestion « manuelle » de la compétition ;
- Le Chairperson solutionnera les problèmes, anticipera les besoins des danseurs et des officiels et prendra des initiatives et des décisions si cela s'avère nécessaire. Si ces dernières s'écartent de la réglementation en vigueur, le Chairperson motivera sa décision dans le rapport de compétition.
- Après la compétition :
 - Le Chairperson enverra les résultats et les points de promotion éventuels au secrétariat national de la FBDS et aux fédérations régionales ;
 - Le Chairperson rédigera un rapport de compétition comprenant le descriptif des événements ainsi que la liste des infractions constatées durant la compétition. Ce rapport sera envoyé au Directeur du Département Standards & Latines de la FBDS et aux secrétariats régionaux.

3. Fonction de Juge

Le candidat Juge doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir atteint l'âge de 18 ans ;
- Avoir le diplôme de juge ;
- Il devra être en ordre administrativement auprès de sa fédération régionale ;
- Ne peut pas être un danseur actif ;

Règles de participation aux compétitions :

- Un Juge peut juger au maximum trois fois sur une saison sportive ;

- Un Juge ne peut pas juger deux fois consécutivement pour la même compétition-organisation ;
- Un Juge ne peut juger deux compétitions nationales consécutives ;
- Un Juge doit juger au minimum une compétition nationale par saison sportive ;
- Le Département Standard et Latine de la FBDS choisit 2 juges pour le panel des juges de chaque compétition ;
- Si un Juge à accepter de juger une compétition nationale, il ne peut se désister pour accepter une autre prestation nationale ou internationale. A l'exception d'une invitation à un Championnat de Monde ou d'Europe de la WDSF ou d'une compétition World Open New Series ;
- Si un Juge contrevient à ces règles il est susceptible de subir une procédure disciplinaire au sein de sa fédération régionale.

4. Fonction de Scrutateur

Le candidat Scrutateur doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir atteint l'âge de 18 ans ;
- Avoir le diplôme de Juge ;
- Il devra être en ordre administrativement auprès de sa fédération régionale ;

Les tâches du Scrutateur sont les suivantes :

- Le Scrutateur devra s'enquérir de la mise à disposition du matériel informatique, du logiciel et des périphériques et imprimantes nécessaires.
- Avant la compétition :
 - L'encodage des couples de danseurs ;
 - L'encodage des Juges ;
 - La configuration du nombre de séries, de sélection des couples de danseurs et des juges;
 - Préparer les documents pour les juges pour un éventuel calcul manuel rapide.
- Le jour de la compétition :
 - Arriver à l'heure déterminée par le Chairperson ;
 - Installer l'ensemble du matériel ;
 - Tester le matériel ;
- Durant la compétition :
 - Programmer les PDA;
 - Encoder informatiquement les notes des juges (sur base d'évaluation papier ou PDA);

- Calculer et imprimer les passages de séries, des finales et des résultats finaux ;
- Transmettre l'ordre des séries, des finales et des résultats finaux au Chairperson pour vérification avant annonce publique via le présentateur et/ou avant publication dans la salle ;
- Notifier au Chairperson toute irrégularité émanant d'un membre du Jury.
- Après la compétition :
 - Vérifier les résultats finaux et les transmettre au Chairperson pour approbation ;
 - Réaliser une sauvegarde des données de la compétition et la transmettre à la FBDS et aux secrétariats régionaux ;
 - Déconnecter le matériel.

5. Fonction de Présentateur

Les tâches de Présentateur :

- Le Présentateur vérifiera avec le Chairperson le timing ;
- Le Présentateur suivra les consignes de la Chairperson ;
- Le Présentateur aura des propos et une attitude neutre et impartiaux ;
- Le Présentateur invite les couples de danseurs sur la piste en mentionnant les numéros de dossards ;
- En finale, le Présentateur peut mentionner les noms des compétiteurs ;
- Le Présentateur veille au respect du timing ;
- Le Présentateur invitera les compétiteurs à être prêts en bord de piste un peu avant leur passage ;
- Le Présentateur fera la promotion des éventuels sponsors de l'organisation ;
- Le Présentateur fera la publicité pour les services boissons et collations disponibles au bar.

6. Fonction de DJ

Les tâches du DJ :

- Le DJ vérifiera avec le Chairperson le timing ;
- Le DJ suivra les consignes du Chairperson ;
- Le DJ aura des propos et une attitude neutre et impartiaux ;
- Le DJ veille au respect du timing ;

Normes acoustiques :

- Le DJ tiendra compte des normes de bruit.